



Directives de nettoyage pendant la pandémie Covid-19

Dans le cadre du projet PandemicClean - Safe and Effective Cleaning in Pandemic Situation (Nettoyage sûr et efficace en situation de pandémie), des informations ont été recueillies sur le type d'instructions données pour le nettoyage pendant la pandémie de Covid-19.

Les données ont été recueillies au cours du printemps et de l'été 2022 dans les pays suivants : Australie, Belgique, Canada, Danemark, Estonie, Finlande, France, Allemagne, Hongrie, Italie, Lettonie, Norvège, Roumanie, Suisse et Pays-Bas. Les instructions ont été transmises principalement par des autorités ou organisations publiques, et des instituts de recherche. Les instructions de l'OMS, du CDC et de l'ECDC ont également été documentées.

L'étendue, le détail et le contenu des instructions variaient. Certains pays avaient des directives très brèves mettant seulement l'accent sur un nettoyage approprié et complet. D'autres pays avaient des directives très détaillées, avec par exemple des instructions sur la façon de nettoyer différents matériaux et objets de surface. En général, les instructions les plus détaillées portaient sur les désinfectants appropriés. Des directives sur les équipements ou les méthodes de nettoyage étaient rarement données.

Le plus souvent, les instructions comprenaient des conseils généraux pour prévenir la propagation du coronavirus, mais certains sujets donnaient également des directives pour les lieux occupés par des personnes infectées par la Covid-19 et pour les unités de soins de longue durée où l'on soupçonne la présence de Covid-19 ou d'une infection.

Sur la base de toutes les instructions, le résumé suivant a été compilé.

Ce résumé est divisé en fonction des différents thèmes abordés dans les instructions. Aucune directive ne couvre tous les sujets.

Nous espérons que ce résumé vous sera utile la prochaine fois que vous devrez préparer des directives de nettoyage ainsi que leur contenu, en cas de pandémie.

Le projet est cofinancé par Erasmus+.



Co-funded by
the European Union

Les informations ont été recueillies par
Puhastusekspert, Estonie
SVS B.V. , Pays Bas
IFPRA Normandie, France
Propuhtaus, Finlande



Evaluation des risques	
Conseils généraux pour prévenir la propagation du coronavirus	L'évaluation du risque concernant l'opérateur est impérative. Les mesures préventives (notamment en termes d'EPI et d'organisation du travail) doivent être anticipées et prêtes à être mises en œuvre.
Informers les agents d'entretien	
Conseils généraux pour prévenir la propagation du coronavirus	L'information touchant la situation sanitaire sur le lieu de travail de l'opérateur doit être la plus rapide possible (en fonction des médias à disposition des entreprises). Elle doit être accompagnée des premières instructions (mesures conservatoires, EPI, organisation).
Détergent ou désinfectant	
Conseils généraux pour prévenir la propagation du coronavirus	Détergents : Dans le cadre d'un usage général (sols notamment) les détergents universels sont recommandés. Le fabricant ou fournisseur peut apporter ses conseils sur d'éventuelles restrictions touchant à des revêtements spécifiques. Concernant les sièges en tissus ou cuir ou simili, la mise en œuvre d'housses jetables peut s'avérer une bonne alternative. Désinfectants : Un nettoyant polyvalent désinfectant est recommandé pour les surfaces des équipements sanitaires. Les sols des sanitaires peuvent être exemptés du traitement de désinfection sauf si l'utilisation d'un détergent détartrant désinfectant fait partie du protocole habituel de nettoyage. L'utilisation de désinfectant (couplé ou non à une capacité détersive, générale ou spécifique en fonction du pH) doit s'appuyer sur les normes européennes en vigueur. S'agissant d'une problématique virale (telle la Covid-19), le désinfectant ou détergent désinfectant devra répondre à la norme EN14476 et être étiqueté comme tel. Différents désinfectants : - Ammoniums quaternaires (ou quats) : ils constituent la base des produits désinfectants les plus courants. Il convient en fonction des marques de vérifier le temps d'action nécessaire à la désinfection recherchée. - Hypochlorite de soude : elle répond à la norme mais nécessite un temps d'action de 15mn. En outre la « Javel » n'est plus recommandé par les organismes



	de formation français compte tenu du risque de mélanges effectués par des opérateurs peu rigoureux. - Alcool (éthanol / alcool isopropylique), à concentration de 70-85% (ATTENTION : inflammable et irritant). - peroxyde d'hydrogène dont le temps d'action est très court (ATTENTION : comburant puissant). - Triamine, fréquemment utilisé dans l'industrie alimentaire. Nécessite toutefois un temps d'action long dans le cadre de la virucidie. Comme dit plus haut, l'effet des désinfectants doit être documenté sous la forme de tests conformes aux normes EN pertinentes. Ces normes documentent un effet de destruction suffisant à la concentration d'utilisation et au temps d'exposition recommandés. Les instructions du fabricant concernant la concentration et le temps d'exposition doivent toujours être suivies. La pulvérisation de désinfectants directement sur les surfaces n'est pas recommandée afin d'éviter l'inhalation de microgouttelettes. Il convient d'imprégner un chiffon microfibre pour nettoyer et désinfecter une surface. Exception toutefois si le produit peut être appliqué sous forme de mousse. Pour les surfaces molles ou poreuses, il n'est pas recommandé d'utiliser un désinfectant, car celui-ci a besoin d'un temps de contact prolongé avec la surface. Les tissus (non fragiles) peuvent être traités à la vapeur. Aspects sécurité : - Les produits de désinfection ne doivent pas être utilisés lorsque des enfants sont présents dans l'espace. - Aération de l'espace lors de l'utilisation de produits de nettoyage. - Vérification de la capacité du matériau à supporter le produit chimique utilisé. Remarque : La plupart des désinfectants ont besoin d'un temps de contact pour tuer les agents pathogènes, la fiche technique du produit précise celui-ci ainsi que le taux de dilution si la solution n'est pas prête à l'emploi.
Conseils pour les lieux occupés par des personnes infectées par la Covid-19	Le nettoyant tout usage est recommandé.



	La désinfection sera effectuée sur les surfaces fréquemment touchées, sur les installations sanitaires et toute trace visible de fluides corporels. Même si l'utilisation de la plupart des produits détergents désinfectant permet effectivement les actions concomitantes « nettoyage et désinfection », il convient de garder à l'esprit le principe de désinfection sur une surface préalablement nettoyée (désinfecter une surface encrassée pose problème dû aux substances interférentes et à d'éventuels biofilms).
Conseils aux unités de soins de longue durée en cas de suspicion ou d'infection par Covid-19	Un nettoyant multi-usages est recommandé pour : - les sols - les lieux publics - les surfaces non fréquemment touchées (plafond, murs, stores) - les zones réservées aux résidents. Un désinfectant est recommandé pour : - les surfaces fréquemment touchées dans la chambre des résidents et pour le nettoyage des toilettes.

Lumière UV-C, vapeurs

Conseils généraux pour prévenir la propagation du coronavirus	La brumisation de désinfectants et la désinfection par ultraviolets n'ont pas été couramment exploitées dans le cadre du traitement de la Covid-19, ces méthodes ne sont effectivement pas recommandées, car leur efficacité n'a pas été entièrement établie. Si l'option de la désinfection par irradiation avec, par exemple, la lumière UV-C ou la préparation d'un gaz, d'une vapeur ou d'une brume contenant un désinfectant (ozone, peroxyde d'hydrogène ou chlore, par exemple) devait être retenue, elle nécessite un nettoyage préalable. L'effet de la méthode de désinfection doit être documenté sous la forme de tests conformes aux normes pertinentes (éventuellement modifiées), qui attestent d'un effet de destruction suffisant pendant l'utilisation et la durée d'exposition recommandées. <u>Selon l'INRS</u> Touchant au rayonnement UV-C : <i>« ce système nécessite que toutes les surfaces soient exposées au rayonnement direct et nettoyées préalablement. Pour les personnels exposés au rayonnement, les risques pour la santé peuvent être</i>
---	---



	<i>importants (du simple érythème à des lésions plus graves ainsi qu'au niveau des yeux avec inflammation de la cornée et conjonctive). Certaines lampes fortement énergétiques émettent un rayonnement dans le domaine UV lointain avec pour conséquence la production d'ozone dans des proportions non négligeables. La Valeur Limite d'Exposition Professionnelle (pour la peau et les yeux) est dépassée suite à une exposition de quelques minutes à 1,5m d'une lampe standard⁴. En conséquence, il convient de s'assurer de la conformité CE de l'appareil émettant des UVC qui ne doit jamais fonctionner en présence des salariés et toujours être mis en service par des personnels avertis »</i> Touchant à l'ozone gazeux : « au regard des risques encourus par l'utilisation de l'ozone gazeux (suivant la dose inhalée, troubles respiratoires, atteintes neurologiques...) et des incertitudes qui semblent exister sur son efficacité vis-à-vis du SARS-CoV-2, l'application de la démarche de prévention des risques chimiques impose de chercher à substituer ce procédé par un autre moins dangereux, en s'assurant qu'il remplit l'objectif initial d'élimination du virus ».
Matériel de nettoyage	
Conseils généraux pour prévenir la propagation du coronavirus	Les opérateurs doivent impérativement être dotés d'un matériel adapté (notamment en termes de pré-imprégnation) et surtout en <u>quantité suffisante</u>. Il s'avère primordial de nettoyer quotidiennement le matériel utilisé par les opérateurs. Des capacités de lavage dudit matériel doivent être mises en œuvre. Une gestion stricte des codes couleurs touchant à l'utilisation des lavettes microfibres s'impose et doit faire l'objet de protocoles écrits et régulièrement contrôlés Afin de gérer l'urgence au sein de situations imprévues et dans l'attente d'une gestion ad hoc du matériel, il doit être envisagé l'utilisation de fournitures jetables. Les prestations d'aspiration de tapis ou moquettes doivent être réalisées uniquement avec un aspirateur équipé d'un filtre à particules à haute efficacité (HEPA).



Conseils pour les lieux occupés par des personnes infectées par la Covid-19	Veiller au nettoyage des équipements et à leur séchage complet avant leur réutilisation. Lorsque cela est possible, l'utilisation de chiffons de nettoyage jetables est recommandée. Ainsi, chaque organisation devrait être préparée aux situations de pandémie et avoir des produits jetables en stock. Le matériel de nettoyage utilisé dans la pièce infectée doit être nettoyé et désinfecté après usage avec un désinfectant virucide. L'aspiration doit se faire uniquement au travers d'un appareil équipé d'un filtre à particules à haute efficacité (HEPA) et de sacs. Pendant l'aspiration, les systèmes CVC (chauffage, ventilation, climatisation) de recirculation dans les chambres, sur les fenêtres ou sur les murs doivent être temporairement arrêtés pour éviter la contamination des unités CVC.
Conseils aux unités de soins de longue durée en cas de suspicion ou d'infection par Covid-19	- Surfaces des meubles : utilisation de chiffons en microfibres pour le nettoyage au sein des pièces et des lieux publics. - Toilettes : utilisation de chiffons jetables. Le papier à usage unique ou mouchoir papier propre peut être utilisé. Les outils à usage multiple (seaux, supports de lavage à plat...) doivent être désinfectés quotidiennement.
Méthodes de nettoyage	
Conseils généraux pour prévenir la propagation du coronavirus	L'orientation générale est de procéder à un nettoyage approprié et soigneux. Il convient de se référer aux modes opératoires établis par les organismes de formation (<u>respect des codes couleurs</u> et utilisation des 8 faces du chiffon, respect des dosages et des temps d'action...). Pour le nettoyage des toilettes, un essuyage humide est recommandé.
Conseils aux unités de soins de longue durée en cas de suspicion ou d'infection par Covid-19	Les méthodes de nettoyage à l'humide ou au mouillé sont recommandées. L'aspiration nécessite un filtre HEPA mais ne peut se faire dans une pièce ou un espace où se trouvent des personnes.
Plan ou programme de nettoyage	
Conseils généraux pour prévenir la propagation du coronavirus	Le nettoyage approfondi et qualitatif est impératif.



	Celui-ci doit commencer par les zones les plus propres et se poursuivre vers les zones les plus sales, à l'instar des protocoles habituellement recommandés par les organismes de formation. Des consignes pour l'ordre de nettoyage des chambres et des toilettes doivent être données. L'attention doit être portée sur : - les surfaces fréquemment touchées, les surfaces horizontales et les outils/équipements personnels de travail dans un rayon d'un mètre de l'utilisateur - les toilettes publiques, les lavabos des salles de bains et les installations sanitaires utilisées par plusieurs personnes. Il est également conseillé aux employés et aux étudiants d'essuyer leur propre bureau/place de travail, tablettes, ordinateurs/claviers et autres équipements qu'ils partagent en arrivant dans la pièce. Différents types de matériel de nettoyage (tels que des chiffons de nettoyage et des désinfectants de surface) doivent être mis à leur disposition. Exemple d'organisation au sein des écoles. Le nettoyage est divisé en 4 types : 1. Nettoyage régulier des écoles - dans toutes les écoles avant ou après les heures de cours - avec un détergent 2. Nettoyage de jour - ciblant les sanitaires, les équipements, les fontaines à eau et les surfaces fréquemment touchées - un nettoyage supplémentaire de tous les blocs sanitaires et installations de boisson - entre les récréations et les pauses déjeuner - ainsi qu'un nettoyage supplémentaire des zones fréquemment touchées - avec un détergent désinfectant 3. Le nettoyage renforcé - offre une augmentation de 25 % du nettoyage régulier des écoles en termes d'heures de nettoyage - ciblant les zones à fort trafic, en mettant l'accent sur les points de contact et les surfaces - effectué avant ou après l'école 4. Nettoyage environnemental (ou nettoyage en profondeur) - de l'ensemble de l'école - l'école est généralement fermée pendant un ou deux jours - des nettoyeurs spécialisés interviennent
--	--



		- aura lieu uniquement au cas par cas où il a été évalué nécessaire par l'école, par exemple lors d'épidémies importantes et mal contrôlées - avec mécanisation des protocoles
	Conseils pour les lieux occupés par des personnes infectées par la Covid-19	Les opérateurs doivent recevoir des instructions précises pour le nettoyage et la désinfection de toutes les zones suspectes de contamination. Les instructions peuvent varier en fonction des attentes et du contexte de travail. Généralement : - fermer la zone affectée avant le nettoyage et la désinfection - nettoyer la pièce lorsque la personne malade ne s'y trouve pas, si possible. Une aération et une ventilation efficaces avant le nettoyage facilitent l'évacuation du virus (par exemple, ouvrir les portes extérieures et les fenêtres). - effectuer le nettoyage et la désinfection avant que tout travailleur ne retourne dans les zones touchées. - évaluer la nécessité de fermer le lieu de travail en fonction de facteurs tels que la taille du lieu de travail, la nature du travail, le nombre de personnes et les zones suspectes de contamination dans un lieu de travail. - fermer les zones utilisées par la personne malade et ne les utiliser qu'après les avoir nettoyées et désinfectées.
Fréquence de nettoyage		
	Conseils généraux pour prévenir la propagation du coronavirus	Des nettoyages réguliers peuvent être prévus, la fréquence peut être augmentée si les locaux et équipement sont visiblement sales et/ou utilisés de manières répétées par plusieurs personnes. Le nettoyage des lieux de travail doit être effectué au moins au moins une fois par jour ou aussi souvent que cela est jugé nécessaire. Si aucune personne atteinte de Covid-19 confirmé ou suspecté n'a été dans un espace, un nettoyage une fois par jour est suffisant. Un nettoyage plus fréquent et/ou l'utilisation d'un désinfectant systématique sont à prévoir dans les cas suivants : - zones très fréquentées, de forte affluence - mauvaise ventilation de l'espace



		- aucun accès au lavage des mains ou au désinfectant pour les mains. - l'espace est occupé par des personnes présentant un risque accru de maladie grave due à la Covid-19.
	Conseils pour les lieux occupés par des personnes infectées par la Covid-19	Recommandations en fonction de la situation : - si moins de 24 heures se sont écoulées depuis que la personne malade ou diagnostiquée avec la Covid-19 a été dans l'espace : nettoyage et désinfection. - si plus de 24 heures se sont écoulées depuis que la personne malade ou diagnostiquée a été dans l'espace, un nettoyage est suffisant. La désinfection est également possible en fonction de certaines conditions ou pratiques quotidiennes requises par l'établissement. - si plus de trois jours se sont écoulés depuis que la personne malade ou diagnostiquée avec la Covid-19 a été dans l'espace, aucun nettoyage supplémentaire n'est nécessaire en dehors des pratiques de nettoyage habituelles.
	Conseils aux unités de soins de longue durée en cas de suspicion ou d'infection par Covid-19	Prestations de nettoyage/désinfection : - chambres des résidents : quotidien pour les surfaces fréquemment touchées, au besoin ou au moins deux fois par semaine pour les sols - sanitaires dans une chambre : tous les jours - sanitaires publics : tous les jours ou plus souvent si nécessaire - lieux publics : deux fois par jour pour les surfaces fréquemment touchées et les sols ; plus souvent si besoin. - appareils avec écrans et claviers : tous les jours
Protection personnelle		
	Conseils généraux pour prévenir la propagation du coronavirus	Port des équipements de protection individuelle : - gants jetables (nitrile ou latex) ou gants réutilisables à manchette qui doivent être nettoyés après l'intervention - gants jetables pour le nettoyage des sanitaires. - éventuellement et si nécessaire, pardessus jetable ou tablier en plastique porté sur la tenue de travail habituelle - masque FFP2 - mise à disposition de gel hydroalcoolique
	Conseils pour les lieux occupés par des personnes infectées par la Covid-19	- gants jetables - lunettes de sécurité pour se protéger des projections de produits chimiques - tablier jetable en cas de sécrétions - masque FFP2 - mise à disposition de gel hydroalcoolique



	Conseils aux unités de soins de longue durée en cas de suspicion ou d'infection par Covid-19	Port des équipements suivants : - gants jetables - masque FFP2 sans ventilation (protection du résident) - masque chirurgical suffit en cas de courtes visites dans une chambre - écran facial ou protection oculaire - mise à disposition de gel hydroalcoolique - blouse et/ou tablier de protection manches longues
Gestion des déchets		
	Conseils généraux pour prévenir la propagation du coronavirus	Les poubelles doivent être équipées de sacs à déchets. Surveillance des poubelles qui ne doivent pas être remplies à plus des 3/4. Vider les poubelles quotidiennement, surtout dans les locaux publics. Les sacs poubelles collectés doivent être fermés hermétiquement.
	Conseils pour les lieux occupés par des personnes infectées par la Covid-19	Placer les déchets produits lors du nettoyage (chiffons jetables, salissures non adhérentes...) dans un sac à déchets séparé, fermé hermétiquement et éliminé immédiatement dans le conteneur à déchets mixtes.
Formation de nettoyage contre le Coronavirus		
		Si les protocoles habituels établis par les organismes de formation ou les entreprises de nettoyage prennent en compte les règles d'hygiène et de sécurité, il peut être souhaitable d'effectuer des rappels en sensibilisant les opérateurs aux risques accrus en période de pandémie. Ainsi, bien maîtriser : - Ce qui doit être nettoyé (points de contact, et surfaces faisant partie de l'entretien quotidien) - Le nettoyage hygiénique et l'hygiène de base - L'ordre correct de la prestation de nettoyage - L'hygiène des mains - L'utilisation de gants jetables - L'importance d'utiliser un vêtement de travail propre tous les jours - Comment laver les vêtements de travail, les chiffons de nettoyage et les mops de lavage, conformément aux directives nationales en matière d'hygiène des infections. L'employeur doit s'assurer que les plans et les routines de nettoyage sont mis à jour et que, bien entendu, les employés reçoivent une formation sur le



		nettoyage et l'utilisation des Equipements de Protection (EPI ou EPC) : - formation à l'utilisation correcte des produits de nettoyage et de désinfection (lecture des étiquettes, dosage, précautions de sécurité), au respect des codes couleurs des lavettes microfibres - formation à l'utilisation des EPI et EPC (lequel utiliser, quand l'utiliser, comment le porter et l'enlever correctement, comment l'entretenir ou l'éliminer). Veiller à l'élimination correcte des déchets réglementés et des EPI jetables.
Autre		
	Conseils généraux pour prévenir la propagation du coronavirus	Proposer des protocoles imagés avec notamment la présentation des équipements à nettoyer dans les différents types de locaux.



INCONTOURNABLE CONTRE LA PROPAGATION DU CORONAVIRUS...

- Suivre les recommandations locales en matière de santé publique ;
- Porter les EPI adaptés ;
- Effectuer une hygiène des mains fréquente et conforme aux protocoles ;
- Conserver une distanciation physique d'au moins 1 mètre ;
- Disposer des équipements d'hygiène : station de désinfection des mains, mouchoirs... ;
- Nettoyer et assurer une désinfection virucide des surfaces et des objets touchés fréquemment ;
- Adapter le circuit de traitement du linge, utiliser des programmes de lavage adaptés et des lessives virucides si nécessaire ;
- Mettre à disposition des opérateurs suffisamment de matériel et de produits adaptés. Veiller à l'entretien du matériel (lavage des lavettes et mops) ;
- Proposer des protocoles écrits (imagés) aux opérateurs en les sensibilisant à la nécessité impérieuse de les respecter ;
- Vérifier très régulièrement l'application des protocoles.

ADDENDUM

Selon un rapport du Fare Propreté en lien notamment avec la FEP, le CTIP Conseil, Le GEIQ Propreté, l'IHNI, Le Monde de la Propreté :

« Les résultats de l'analyse du travail montrent trois évolutions dans l'emploi (métiers de l'hygiène et de la propreté) : l'impact de la crise sanitaire sur les pratiques de nettoyage-désinfection manuel, la volonté du secteur de limiter l'impact environnemental et une demande croissante de prestations de bionettoyage dans le secteur de la santé.

La crise sanitaire a mis en avant la nécessité de maîtriser les techniques manuelles de nettoyage-désinfection des surfaces et des locaux accueillant du public. Il existe aujourd'hui un consensus sur l'importance du nettoyage notamment des points de contact, avec des passages plus fréquents en journée, une utilisation juste et conforme des produits désinfectants et une traçabilité rigoureuse des prestations.

Dans le secteur de la santé, cette crise a rendu le besoin d'hygiène plus prégnant encore. La fréquence des prestations de bionettoyage s'est accrue avec l'essor de la médecine ambulatoire et la nécessité de prévenir le risque infectieux et l'antibiorésistance. Selon les zones à risque, l'application stricte et rigoureuse des protocoles est requise. En prestation interne ou externe, le respect de la qualité du service nécessite des agents formés. C'est donc dans un souci de lisibilité que le bloc de formation (nota : dispensé par divers organismes de formation) "Réaliser des prestations de nettoyage manuel et de bionettoyage" et la compétence "Réaliser le bionettoyage d'équipements, de surfaces et de locaux à risque de contamination microbienne" affichent le bionettoyage dans leurs intitulés. »